



LIBRARY

SEP 19 1973

NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION



# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

# 1730<sup>e</sup>

SÉANCE : 22 JUIN 1973

NEW YORK

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1730) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux Membres :	
a) Demande d'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies :	
Lettre, en date du 12 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande (S/10945);	
b) Demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies :	
Lettre, en date du 13 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (S/10949);	
c) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République démocratique allemande et la demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies (S/10957) ..	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SEPT CENT TRENTIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 22 juin 1973, à 10 h 30.

*Président* : M. Y. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1730)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Admission de nouveaux Membres :

a) Demande d'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies :

Lettre, en date du 12 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande (S/10945);

b) Demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies :

Lettre, en date du 13 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (S/10949);

c) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République démocratique allemande et la demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies (S/10957).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Admission de nouveaux Membres :

a) Demande d'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies :

Lettre, en date du 12 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande (S/10945);

b) Demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies :

Lettre, en date du 13 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (S/10949) ;

c) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République démocratique allemande et la demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies (S/10957)

1. Le **PRESIDENT** (*traduction du russe*) : Conformément à la décision adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1729ème séance, le Comité d'admission de nouveaux Membres s'est réuni et a soumis au Conseil son rapport [S/10957] et le compte rendu de sa réunion [S/C.2/SR.42], où sont rapportées les opinions de tous les membres du Comité.

2. J'aimerais féliciter le Comité de sa décision de recommander l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies. Comme il a été convenu, et s'il n'y a pas d'objection, le Conseil de sécurité prendra d'abord une décision quant au fond sur les demandes d'admission à l'ONU, puis les membres du Conseil feront leurs déclarations.

3. Je me permets en outre de rappeler qu'à la suite de consultations entre les membres du Conseil de sécurité il a été entendu que la décision sur cette question serait prise par consensus, c'est-à-dire sans vote.

4. Comme il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette procédure est approuvée.

5. Maintenant, je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 3 du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres et que le Comité recommande au Conseil d'adopter. Je donne lecture de ce texte :

*"Le Conseil de sécurité,*

*"Ayant examiné séparément la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République démocratique allemande [S/10945] et la demande d'admission présentée par la République fédérale d'Allemagne [S/10949],*

*"1. Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies;*

“2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies.”

6. Conformément à l'accord qui, comme je l'ai déjà dit, est intervenu entre les membres du Conseil de sécurité, le Conseil a l'intention, tout comme le Comité d'admission de nouveaux Membres, d'adopter ce projet de résolution sans vote.

7. Puisqu'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation des Nations Unies la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne.

*Il en est ainsi décidé.*

8. En recommandant l'admission de ces deux Etats à l'ONU, le Conseil contribue là encore de façon importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aussi, ce qui est non moins important, à l'application et au renforcement du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, énoncé dans la Charte.

9. J'aimerais, au nom du Conseil de sécurité et de tous ses membres, féliciter les futurs nouveaux Membres de notre organisation — la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne — et exprimer ma conviction que l'Assemblée générale, pour sa part, prendra la décision d'admettre ces deux Etats à l'Organisation des Nations Unies, conformément aux recommandations du Conseil de sécurité et selon les dispositions du paragraphe 2 de l'Article 4 de la Charte.

10. Cette décision de l'ONU aidera à renforcer la coopération internationale, à consolider la paix et la sécurité en Europe et sur toute notre planète, et aussi à développer l'amitié, l'esprit de coopération et la compréhension mutuelle entre les Etats et les peuples, sur la base d'une reconnaissance universelle du principe de la coexistence pacifique.

11. Maintenant, le Conseil va entendre les déclarations de ceux de ses membres qui souhaitent intervenir sur la question à l'ordre du jour.

12. M. DE GUIRINGAUD (France) : En recommandant à l'Assemblée générale d'accueillir la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande dans la famille des Nations Unies, le Conseil a pris, à l'unanimité, une décision dont le caractère historique n'échappera à personne. Et, sans doute, personne ne s'étonnera-t-il de m'entendre prononcer le mot “historique”. Le représentant de la France doit naturellement se féliciter de voir notre organisation se rapprocher de son idéal d'universalité; il se réjouit évidemment à la pensée que l'Organisation des Nations Unies comptera bientôt deux nouveaux Membres riches de leur travail et de leur industrie. Il reste cependant, d'abord et avant tout, frappé par l'importance du sujet proposé à notre attention.

13. L'espace géographique qui va désormais être représenté parmi nous n'est pas n'importe lequel pour la France. Il est peuplé d'hommes qui, depuis des

siècles, sont les voisins des Français et avec lesquels ceux-ci ont entretenu des relations changeantes mais toujours étroites. De ce peuple, que nous avons su apprécier même lorsqu'il nous a fallu le combattre, d'illustres esprits n'ont cessé de nous parler. Et voici qu'aujourd'hui ces voisins entrent dans notre organisation des nations pacifiques. L'événement ne peut qu'être salué par un pays comme la France, qui a contribué à fonder cette organisation au lendemain et en raison d'une seconde guerre mondiale provoquée par la démesure inhumaine qui avait saisi le Reich allemand.

14. Vous me permettez sans doute de m'étendre sur un thème aussi intimement lié à l'histoire de mon pays et de dire tout d'abord que la France croit avoir joué un rôle dans la remarquable évolution qui s'est produite depuis 25 ans. Les gouvernements qui ont déterminé la politique allemande de la France ont tous eu à cœur de remplacer l'inimitié par la réconciliation, la méfiance par la confiance, la rivalité par l'entente. Comment ne pas évoquer ici les noms de Robert Schuman et de Konrad Adenauer, et aussi, naturellement, la haute figure du général de Gaulle? Celui-ci s'est engagé le plus loin dans la direction, ou plutôt dans la révolution qui a profondément transformé la nature des relations franco-allemandes. Il suffira que je mentionne ici le traité d'amitié que la France et la République fédérale d'Allemagne ont conclu en 1963 et en vertu duquel M. Georges Pompidou, président de la République française, se trouve aujourd'hui même à Bonn. La coopération qui lie nos deux pays ne peut être vue qu'avec faveur par le reste du monde, et ce d'autant plus qu'elle ne se limite pas aux problèmes politiques de l'heure, mais que, multipliant les liens entre la jeunesse française et la jeunesse allemande, elle contribue à fonder l'avenir.

15. Je rappellerai enfin que la France et la République fédérale se sont engagées ensemble, aux côtés de sept autres pays, dans une œuvre de grande portée. Les neuf pays du Marché commun ont voulu donner un sens nouveau à l'idée qu'ils se font de l'Europe: ils ont résolu de rompre avec la notion d'empire, héritée de la plus haute antiquité, et dont on sait combien elle a dominé le destin de leur continent. Ils ont voulu répudier définitivement un mirage de leur histoire et lui substituer la seule idée conforme aux conditions d'existence de l'Europe moderne, à savoir une intégration matérielle si grande qu'elle devienne irréversible et une concertation politique fondée sur l'harmonisation permanente des intérêts nationaux. Je n'insisterai pas sur la valeur d'exemple d'une telle entreprise dans un monde qui doit, lui aussi, renoncer à toute tentation impériale. Je soulignerai simplement que la nation allemande, dernière victime du mirage dont je viens de parler, trouve à profusion, dans son passé, une tradition humaniste dont nous nous réjouissons que l'Europe déjà, les Nations Unies bientôt, puissent bénéficier.

16. Ainsi, tant sur le plan bilatéral que sur le plan collectif, avons-nous fait ce qui était en notre pouvoir pour transformer les conditions politiques du continent européen. Et s'il est vrai que la France n'a pas, dans le passé, entretenu des relations comparables avec

la République démocratique allemande, elle a l'intention, si ce pays en est d'accord, de développer désormais avec lui les rapports de coopération qui sont dans la nature des choses entre pays européens.

17. La situation à laquelle nous sommes passés en l'espace d'une génération a profondément évolué depuis que les quatre puissances ont pris le contrôle de l'Allemagne hitlérienne. Tout nous conseillait aujourd'hui d'accorder notre voix aux candidatures qui nous ont été présentées. Cette attitude est en accord avec la déclaration quadripartite du 9 novembre 1972, qui a été transmise aux gouvernements des deux Etats candidats ainsi qu'au Secrétaire général de notre organisation et qui a été distribuée par ce dernier à tous les Etats Membres [S/10952 à S/10955]. Dans ce texte, les quatre puissances ont déclaré qu'elles soutiendraient les candidatures de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande comme Membres de l'Organisation des Nations Unies et affirmé que cette admission n'affecterait en aucune façon leurs droits et responsabilités, non plus que les accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants qui s'y rattachent.

18. J'ai évoqué l'œuvre de confiance raisonnée qui a présidé à la réconciliation de la France et de la République fédérale d'Allemagne et qui préside maintenant à leur amitié. J'aimerais encore souligner la sagesse qui a guidé la République fédérale et la République démocratique dans les relations qu'elles ont nouées entre elles. Cette sagesse a beaucoup contribué à rendre possible la résolution que nous venons d'adopter. Si les grandes difficultés qui se présentaient ont pu être surmontées, le mérite en revient tout d'abord aux négociateurs allemands eux-mêmes: le chancelier Brandt et ses ministres d'une part, les dirigeants de la République démocratique allemande, d'autre part. Mercredi dernier, leurs efforts ont abouti au résultat depuis longtemps recherché: les deux gouvernements intéressés ont procédé à l'échange de notes qui met en œuvre le traité fondamental<sup>1</sup>, base des relations qu'ils ont décidé d'instaurer entre eux.

19. Je voudrais aussi saluer le traité du 12 août 1970 et ceux qui ont été conclus ou paraphés entre la République fédérale d'Allemagne d'un côté, la Pologne et la Tchécoslovaquie de l'autre. Ces accords ont indéniablement facilité la détente non seulement en Europe centrale, mais aussi sur tout notre continent. Je n'en veux pour preuve que le succès des pourparlers préliminaires de la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération.

20. La France, qui a le sentiment d'avoir constamment contribué à l'œuvre dont elle enregistre les premiers résultats positifs sur la scène européenne, se réjouit naturellement de voir la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande faire également et simultanément leur entrée sur la scène mondiale. D'autres nations divisées suivront peut-être, un jour, leur exemple si elles parviennent à régler leurs problèmes. Je n'en doute pas, ceux que les Na-

tions Unies ont combattus il y a 30 ans confirmeront bientôt parmi nous leur sagesse nouvelle et leur volonté de paix et contribueront aux travaux de notre organisation avec le génie propre qui a déjà fécondé si généreusement l'histoire de l'humanité.

21. Mme CISSE (Guinée) : En adoptant ce matin — et ce par consensus — le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres recommandant à l'Assemblée générale l'admission de la République démocratique allemande, le Conseil vient d'aboutir à l'instauration d'une justice longtemps attendue. Cette décision historique marquera — nous en sommes persuadés — une nouvelle étape dans la détente internationale amorcée depuis quelques années.

22. Ma délégation a toujours déploré et déplore encore que certaines puissances — dont la République démocratique allemande, le Viet-Nam, la Corée — soient écartées de l'Organisation internationale, alors qu'elles remplissent, plus que certaines, toutes les conditions requises par la Charte. De nombreux exemples concrets, que je m'abstiens de citer ici, prouvent de façon convaincante que les peuples de ces pays n'aspirent qu'à la paix et à la stabilité dans le monde.

23. La République démocratique allemande, dont nous venons de recommander l'admission à l'Assemblée générale est un pays qui, depuis la création et la confirmation de son existence comme Etat indépendant et souverain, n'a aspiré qu'à la paix non seulement avec ses voisins, mais aussi avec tous les pays qui éprouvent ce même sentiment.

24. Il nous plaît de souligner que ce sentiment a, depuis, caractérisé l'attitude de la République démocratique dans ses relations avec l'extérieur. C'est pourquoi, elle aussi est entrée en coopération directe et dans tous les domaines — politique, économique et culturel — avec les jeunes Etats indépendants d'Afrique, dont mon pays, la République de Guinée. Et si, aujourd'hui, la République démocratique allemande jouit de l'admiration de plus de 80 pays avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, c'est bien à cause de sa politique de paix, de solidarité et de coopération, basée sur l'égalité des Etats et le respect de leur souveraineté.

25. Ma délégation se plaît également à relever avec satisfaction que la République démocratique allemande, déjà membre de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, s'est toujours honorablement acquittée de toutes ses tâches au niveau de ces institutions. Son aide totale, sans réserve, aux mouvements de libération force les Etats et les peuples africains au respect et à l'admiration. C'est en considération de ces quelques faits susmentionnés, que volontairement nous avons voulu brefs, que ma délégation appuie pleinement la demande d'admission de la République démocratique allemande.

26. Hélas ! ma délégation n'est pas à même d'en faire autant pour la République fédérale d'Allemagne. Elle émet donc les réserves les plus fermes sur le paragraphe 2 de la résolution, relatif à l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies.

<sup>1</sup>Traité sur les bases des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, signé à Berlin le 21 décembre 1972.

27. Ma délégation, qui ne voudrait pas troubler l'atmosphère si heureuse de détente qui caractérise ces débats, voudrait cependant, sans s'étendre davantage sur tous les détails de faits et considérations politiques qui ont motivé ces réserves, expliquer ce qui a conduit à la détérioration des relations entre la République de Guinée et l'Allemagne fédérale. Mon pays, la République de Guinée, au lendemain de son indépendance, entretenait des relations politiques, économiques et culturelles avec la République fédérale d'Allemagne, pour laquelle notre peuple avait un grand respect. Ce pays, à la grande stupéfaction de tous, profita de ce noble sentiment, sur le sens duquel la République fédérale d'Allemagne se méprit, pour s'infiltrer dans les rangs de nos militants, en vue de procéder méthodiquement au sabotage économique, à la corruption systématique de nos cadres à tous les niveaux de la nation. Avec donc une organisation des plus subtiles, la République fédérale d'Allemagne, à travers ses cadres de l'assistance technique et de son ambassadeur à Conakry, s'est assigné comme objectif de détruire notre peuple, d'annihiler sa souveraineté, afin d'en faire un Etat fantoche voué à sa solde. A plusieurs reprises, mon chef d'Etat, le président Sékou Touré, a dénoncé ces faits, sur lesquels il a attiré l'attention de l'opinion internationale en lançant aux missions diplomatiques accréditées dans notre pays un appel pressant pour qu'elles l'aident à économiser nos cadres nationaux. Faisant fi des appels de notre chef d'Etat, la République fédérale d'Allemagne a perfectionné ses méthodes de noyautage, en accord avec les ennemis jurés des peuples épris de paix et de justice, l'impérialisme international, avec sa tête de file, le Portugal, pour conduire à une situation difficile qui explosa le 22 novembre 1970 par une vaste agression armée contre notre peuple paisiblement endormi après une dure journée de ramadan, plongeant la Guinée dans le deuil et le sang.

28. Pendant de longues années, mon peuple a été détourné de ses activités productrices, subissant ainsi de graves préjudices à son développement. Dans cette stupide agression de tentative de reconquête coloniale, mon peuple a perdu plusieurs de ses fils.

29. Le peuple de Guinée est un peuple pacifique, qui sait oublier les injustices et qui a foi, toujours foi, en l'avenir. Cependant, il est une chose qu'il ne saurait oublier : c'est cette réalité de la coalition Afrique du Sud-Portugal-Rhodésie-République fédérale d'Allemagne qui fait que la communauté internationale assiste presque impuissante au renforcement des investissements de l'Allemagne fédérale en Namibie, qui paralyse l'action des Nations Unies pour un règlement pacifique en vue de restituer au peuple de la Namibie son droit à l'autodétermination. Nous assistons impuissants au développement de la coopération militaire entre l'Allemagne fédérale et les pays précités, coopération dont le méfait se fait dangereusement ressentir sur la lutte de nos vaillants combattants en Guinée (Bissau) et au Mozambique, détruisant d'innocentes vies humaines et des installations sociales dans les zones libérées.

30. Mon pays, qui, je le répète, est un Etat pacifique, désireux de respecter les principes prescrits par

la Charte des Nations Unies, ne peut donc que s'inquiéter de l'admission d'un Etat tel que la République fédérale d'Allemagne, dont les actes ne correspondent pas aux exigences de la Charte. Ma délégation formule le vœu ardent que cette décision importante prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité ne soit pas un jour sujet à regret.

31. M. JAMIESON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation se félicite des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. C'est pourquoi nous nous sommes joints à l'adoption par consensus de la résolution soumise au Conseil.

32. L'expression "occasion historique" est trop utilisée, mais aujourd'hui son emploi est plus qu'opportun. Le Conseil de sécurité a adopté sans opposition une résolution recommandant l'admission de deux Etats qu'on a longtemps considérés comme hostiles l'un à l'autre et comme appartenant à des camps militaires hostiles l'un à l'autre. Certains membres du Conseil ont depuis longtemps des relations étroites avec la République fédérale d'Allemagne. D'autres ont eu des liens tout aussi anciens avec la République démocratique allemande. Aujourd'hui, les demandes d'admission des deux Etats à l'Organisation des Nations Unies ont reçu l'approbation du Conseil.

33. Dans le cas de mon pays, par exemple, nous avons depuis longtemps les liens les plus étroits avec la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes tous deux membres de la Communauté économique européenne et alliés au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Nos deux pays sont unis par l'importance qu'ils attachent à ces associations, qui sont les pierres angulaires de leur sécurité et de leur prospérité. Je suis certain que les Nations Unies constitueront un domaine de plus où nous pourrions coopérer pour le plus grand bien de nos deux pays, et c'est avec chaleur que nous avons appuyé cette demande d'admission. Il n'y a aucun doute que la République fédérale d'Allemagne contribuera de manière importante à toutes les activités de l'Organisation.

34. Cependant, grâce à des événements récents, nous avons pu également accueillir avec une faveur sincère la demande d'admission de la République démocratique allemande. On sait que mon gouvernement a établi des relations diplomatiques avec la République démocratique allemande au début de cette année, et nous comptons donc multiplier nos contacts, ici à l'Organisation des Nations Unies, et augmenter nos échanges bilatéraux dans tous les domaines.

35. C'est pourquoi je crois que l'accueil que nous faisons aujourd'hui à ces deux Etats européens doit dépasser les banalités coutumières, les propos courtois à l'égard d'Etats présentant des demandes d'admission, les allusions à l'universalité, etc., qui sont habituels dans de telles circonstances. La décision prise aujourd'hui par ce Conseil, qui est un préalable à l'admission de deux Etats situés au cœur même de l'Europe et dont les populations représentent un total de 77 millions d'habitants, est le symbole de quelque chose de très important pour nous tous qui avons à cœur la paix du monde. Il y a peu d'années encore, seuls les optimistes

les plus acharnés, porteurs de lunettes des plus roses, auraient pu prévoir les progrès que nous avons connus récemment dans le sens d'une détente et d'une élimination des sources de conflits en Europe. Qui à l'époque aurait pu déclarer avec assurance que le Conseil de sécurité serait en mesure d'adopter la résolution qu'il a adoptée aujourd'hui sans objection? Et pourtant, le fait que nous l'ayons adoptée montre l'utilité du long processus de négociations patientes qui s'est déroulé avec la participation des deux Etats allemands eux-mêmes et celle des autres puissances directement intéressées.

36. Ce processus de négociation, qui a inclus la négociation en 1970 de traités entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique et la Pologne, contraste avec le climat d'affrontement dont souffrait l'Europe centrale depuis la seconde guerre mondiale. A cette occasion, je n'ai pas besoin de parler en détail des événements qui ont suivi, mais, en novembre de l'an dernier, les conversations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande ont été couronnées par un traité de relations générales qui prévoyait l'établissement de rapports normaux entre ces deux Etats. Comme le savent les membres du Conseil, ce traité est maintenant entré en vigueur à la suite d'un échange de notes survenu mercredi. La déclaration quadripartite, à laquelle s'est déjà référé le représentant de la France et qui a été distribuée à tous les Etats Membres, constitue une autre étape dans le déroulement des événements qui ont abouti à la réunion actuelle du Conseil de sécurité, et je voudrais, à ce stade, associer mon gouvernement à ce que mon collègue de la France a dit au sujet de cette déclaration.

37. Mais la réunion d'aujourd'hui n'est pas la fin de l'histoire, car c'est aussi le symbole d'autre chose. La diminution de la tension au cœur même de l'Europe est liée de très près à la recherche plus vaste d'une détente. Le 3 juillet commencera à Helsinki la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération. Cela n'aurait pas été possible sans l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest dont j'ai parlé. Dans les circonstances actuelles, cette conférence nous donnera l'occasion, que nous devons certes saisir, de faire de nouveaux progrès pour le bien de tous dans le domaine de mesures réalistes destinées à améliorer la sécurité et à accroître la confiance mutuelle qui en est la condition indispensable; nous devons rechercher les moyens pratiques de développer une coopération de bon voisinage et d'abaisser les barrières qui depuis trop longtemps divisent les peuples d'Europe. Comme mon Secrétaire d'Etat l'a dit à l'Assemblée générale le 27 septembre 1972, "pour que la vie soit supportable, nous devons remplacer la notion négative de coexistence par un tissu de confiance"<sup>2</sup>.

38. De même, et dans le cadre du même processus, nous saluons la perspective de négociations sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, que nous espérons voir entamer cet automne. Personne ne prétend que ce sera une affaire facile à régler. Mais, s'il est possible d'arriver à un accord sur les mesures visant à créer la confiance, ces négociations seront l'occasion de trouver le moyen de réduire le niveau des forces

armées et des armements en Europe centrale tout en maintenant une sécurité constante pour tous à chaque étape de ce processus.

39. Je voudrais conclure en répétant que nous comptons bien, au sein de cette organisation et à l'extérieur, poursuivre notre coopération avec la République fédérale d'Allemagne. Nous espérons également accroître nos contacts avec la République démocratique allemande. L'apport de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande au processus de détente, notamment la conclusion d'accords inter-allemands et du traité de relations générales, constitue la preuve frappante de leur titre à être admises à l'Organisation des Nations Unies. J'ajouterai, en tant que représentant d'un pays d'Europe, que mon gouvernement se réjouit de voir combler cette lacune européenne au sein de notre organisation. Mais peut-être le dernier mot devrait-il aller aux millions d'Européens qui, un jour, pourront attribuer à un processus de détente véritable, dont notre geste d'aujourd'hui est le symbole prometteur, non seulement l'absence de crises et de guerres mais également une ère de coopération, de confiance et de prospérité pour le plus grand bien non seulement de l'Europe mais aussi de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

40. M. SCHAUFLE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Ma délégation désire s'associer aux déclarations prononcées ce matin par les représentants permanents de la France et du Royaume-Uni. Nous aussi sommes heureux de voir que la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande ont présenté des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement continuera d'appuyer ces demandes.

41. Les Etats-Unis considèrent l'esprit de coopération dont le consensus d'aujourd'hui au Conseil de sécurité était animé comme une preuve que la patience et la bonne volonté peuvent contribuer à l'élaboration de nouvelles relations dans des domaines longtemps caractérisés par des frictions. Ces nouvelles relations peuvent servir non seulement la cause de la paix mais encore le bien-être quotidien de millions d'individus. Cela a un effet positif pour les Nations Unies, pour les deux Etats allemands et pour la cause de la paix internationale.

42. Les Etats-Unis ont cherché à améliorer les relations internationales par des négociations prudentes afin de remplacer l'hostilité par la compréhension. La décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité montre que nous accomplissons des progrès significatifs en vue de la réalisation de ces objectifs. Bien entendu, cela n'est pas et ne saurait être l'œuvre d'un seul pays ou d'un groupe de pays. En l'occurrence, nous avons cherché à coopérer avec l'Union soviétique et avec la République fédérale d'Allemagne et nos autres alliés occidentaux qui, comme nous, comme la communauté internationale, souhaitent voir les causes de tension en Europe centrale éliminées.

43. La République fédérale d'Allemagne mérite tout particulièrement notre admiration à ce propos. Ses dirigeants ont cherché, avec succès croyons-nous, à traiter de façon constructive leurs problèmes nationaux tout en tenant compte des responsabilités qui

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2042ème séance, par. 108.

incombent à eux-mêmes et à d'autres dans le domaine du maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Europe. Nous pouvons, je crois, compter sur la même attitude constructive de la part de la République fédérale d'Allemagne dans les travaux des Nations Unies.

44. Nous nous félicitons également de l'intention exprimée par la République démocratique allemande de travailler sans réserve à l'accomplissement de la mission de paix des Nations Unies et à la promotion du progrès économique et social de tous les peuples. Les deux Etats allemands disposent chacun de grandes ressources dans le domaine scientifique, d'une population compétente et d'une économie puissante. Les deux Etats ont exprimé leur désir de contribuer à favoriser le progrès économique et social dans le monde. Nous sommes convaincus qu'ils le feront. Nous sommes particulièrement satisfaits à l'idée qu'en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies ils pourront coopérer afin de contribuer à la réalisation fructueuse des programmes et des objectifs des Nations Unies. L'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies cet automne en tant que Membres à part entière, lorsque la vingt-huitième session de l'Assemblée générale l'aura approuvée, donnera aux Nations Unies une force nouvelle. C'est un événement d'importance historique pour cette organisation mondiale et pour les buts qu'elle poursuit dans l'intérêt de tous.

45. Le **PRESIDENT** (*traduction du russe*) : Au nom de la délégation de l'**UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES**, je voudrais faire la déclaration suivante sur la question examinée.

46. La délégation soviétique a appuyé avec la plus grande satisfaction la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République démocratique allemande de même que la demande d'admission à l'ONU présentée par la République fédérale d'Allemagne. Nous ne pouvons manquer de relever l'unanimité avec laquelle le Conseil de sécurité a pris aujourd'hui une décision tendant à admettre à l'ONU les deux Etats allemands.

47. Cette décision peut être qualifiée sans hésitation d'étape véritablement historique dans l'évolution des relations internationales de l'après-guerre en Europe, dans le monde et dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies elle-même, née dans les flammes et les souffrances de la seconde guerre mondiale, dans les dures années de la lutte contre l'agression et le fascisme, pour représenter l'espoir de l'humanité tout entière et la garantie que la paix pourra être conquise et consolidée, que les horreurs de la guerre ne se répéteront plus jamais, que la "politique de la force" et son application seront éliminées pour toujours des relations internationales et que la paix triomphera partout sur terre.

48. Le fait qu'aujourd'hui le Conseil de sécurité ait appuyé à l'unanimité la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande et celle de la République fédérale d'Allemagne — deux Etats souverains qui ont reconnu la Charte des Nations Unies et se sont engagés à

exécuter toutes les obligations afférentes à la qualité de Membre de l'ONU — est le reflet réel des changements immenses et irréversibles qui se sont produits dans le monde contemporain grâce aux efforts inlassables de toutes les forces de la paix et du progrès et, avant tout, des pays de la communauté socialiste pendant toute la période d'après-guerre. Cela est la conséquence directe de l'affaiblissement de la tension internationale survenu surtout au cours des dernières années.

49. Par cette décision, l'Organisation des Nations Unies trace un grand trait sous le bilan de la grande tragédie mondiale qui a commencé il y a un tiers de siècle sur le continent européen et qui a infligé d'indicibles souffrances aux peuples du monde. Dans le système des Nations Unies, on a mis fin à la politique et à la pratique de la discrimination à l'égard de certains Etats. Dans l'histoire des activités de l'ONU, une nouvelle période commence : l'ère d'universalité longuement attendue.

50. L'admission de la République démocratique allemande à l'ONU ne saurait être considérée que comme un nouveau témoignage manifeste et particulièrement important de la reconnaissance du rôle international croissant et de l'autorité toujours plus grande de la République démocratique allemande, Etat indépendant et souverain, Etat socialiste qui n'a cessé de défendre la paix, la sécurité internationale et le progrès social. La politique étrangère pacifique de la République démocratique allemande a une grande importance pour la cause de la paix et de la détente en Europe, ainsi que pour l'instauration de la coopération entre tous les Etats européens. Son rôle en tant que facteur de paix et de sécurité dans les affaires de l'Europe et du monde va croissant.

51. La République démocratique allemande s'efforce de donner aux changements favorables survenus dans la situation internationale un caractère irréversible. Le Premier Secrétaire du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, M. Honecker, a dit :

"Tel est l'objectif de notre politique. Nous souhaitons que l'on suive l'esprit et la lettre des accords conclus et que, conformément à leur sens, ceux-ci contribuent au maximum à assurer la paix et la détente."

52. La large reconnaissance internationale de la République démocratique allemande apparaît aussi dans le fait que cet Etat entretient aujourd'hui des relations diplomatiques avec plus de 80 Etats sur tous les continents. Cette reconnaissance internationale offre la preuve éclatante que les changements historiques survenus en Europe dans le domaine socio-politique sont irréversibles et qu'il est parfaitement absurde de chercher à isoler cet Etat socialiste dans les relations internationales sur le plan diplomatique et à pratiquer dans le système des Nations Unies une discrimination politique à son égard.

53. Pour y parvenir, il a fallu des efforts considérables et une lutte inlassable de la part des Etats socialistes et d'autres Etats pacifiques amis de la République démocratique allemande, qui cherchaient opiniâtement à assurer la mise en œuvre des principes de l'égalité de droits de tous les Etats et de tous les peuples et



du respect de leur souveraineté, ainsi que l'observation du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, énoncé dans la Charte et réaffirmé par les décisions de l'Assemblée générale.

54. La République démocratique allemande, Etat socialiste allemand ami et allié des pays de la communauté socialiste, est unie depuis longtemps à l'Union soviétique par des liens très solides et très étroits d'amitié désintéressée et sincère. Nous avons toujours été de ceux qui ont aidé par tous les moyens ce pays à devenir Membre de l'ONU. Aujourd'hui, c'est avec fierté, avec une profonde satisfaction et avec le sentiment du devoir accompli que nous constatons que les efforts de ceux qui ont défendu systématiquement et sans défaillance l'idée qu'il fallait traiter également et de façon équitable tous les Etats, qui n'ont cessé de s'employer à défendre et à affermir le principe de l'universalité des Nations Unies, n'ont pas été vains. Ils ont été couronnés de succès. L'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande favorisera sans nul doute le renforcement de la paix universelle. Cette mesure importante, d'une grande portée historique, sera à l'avantage de tous les Etats pacifiques, de l'Organisation des Nations Unies elle-même et des peuples de l'Europe et du monde entier.

55. Disposant d'une économie hautement développée, d'une expérience scientifique et technique de premier plan et de riches traditions culturelles, la République démocratique allemande contribue de manière appréciable au développement de la coopération internationale et au renforcement des relations économiques, commerciales, scientifiques, techniques et culturelles, et elle tient dignement son rang parmi les pays les plus avancés de l'Europe et du monde. A la vingt-septième session de l'Assemblée générale, la République démocratique allemande a été élue en même temps que la République fédérale d'Allemagne à une écrasante majorité membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Lors de ce premier vote à l'Organisation des Nations Unies, qui était une sorte de vote de confiance international en faveur des deux Etats allemands, les candidats ont obtenu l'un et l'autre 120 voix. Ce résultat est incontestablement symbolique. Par la suite, le Conseil économique et social a voté à l'unanimité pour l'admission de la République démocratique allemande à la Commission économique pour l'Europe, où elle collabore de façon fructueuse et avec succès avec d'autres Membres de l'ONU. Nul ne saurait douter qu'en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, la République démocratique allemande mettra pleinement au service des nobles objectifs des Nations Unies et de la coopération internationale ses ressources, son expérience politique de nation progressiste et son potentiel économique.

56. L'URSS et les pays de la communauté socialiste, depuis plus de 20 ans déjà, s'efforcent systématiquement et sans relâche de rétablir la justice internationale et de faire cesser la discrimination qui s'exerçait à l'égard de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations internationales. Je ne vous cacherai pas que je suis personnellement très heureux qu'en ma qualité de repré-

sentant de l'Union soviétique à l'ONU le grand honneur me soit échu de présider le Conseil de sécurité au moment où il prend la décision historique d'y admettre les deux Etats allemands.

57. Aujourd'hui, nous proclamons bien haut les changements politiques qui se sont produits et qui continuent de se produire en Europe grâce aux efforts de tous les pays épris de paix, sur l'initiative des Etats de la communauté socialiste. Cette Europe qui a été plus d'une fois un foyer si dangereux de guerres d'agression où ont péri des millions d'hommes et qui ont causé des dévastations colossales doit s'estomper et s'estompe à jamais dans le passé. Nous souhaitons sincèrement — et nous ne ménagerons aucun effort en ce sens — que l'Europe devienne un continent nouveau, un continent de paix, de confiance mutuelle et de coopération entre tous les Etats et tous les peuples, sur la base des principes de la coexistence pacifique. Parmi les changements politiques survenus en Europe, il convient de signaler avant tout, comme l'ont déjà fait observer certains des orateurs qui m'ont précédé, l'inscription dans les traités de l'inviolabilité des frontières fixées entre les Etats européens après la seconde guerre mondiale, et notamment entre les deux Etats allemands. Les traités signés par l'Union soviétique et la Pologne avec la République fédérale d'Allemagne ainsi que le traité régissant les relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne ont un effet bénéfique sur le climat politique en Europe, car ils offrent de vastes perspectives et de grandes possibilités pour de nouveaux changements positifs importants dans le domaine des relations européennes.

58. La délégation de l'URSS estime que l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'ONU, tout comme celle de la République démocratique allemande, est l'un des événements les plus importants dans l'histoire et l'activité de l'ONU; depuis longtemps, c'était une nécessité politique internationale qui se faisait sentir et qui peut avoir un effet favorable sur l'état général des relations internationales et les activités de l'ONU.

59. Prenant la parole lors d'une réception pendant son séjour dans la République fédérale d'Allemagne, le 21 mai dernier, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Leonide Ilitch Brejnev, a déclaré :

“Le moment est proche où la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne occuperont leur place aux Nations Unies, contribuant dignement à l'activité de l'organisation mondiale. Tout cela modifie considérablement la situation internationale de votre pays et aussi le climat général des relations entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale.”

60. A cet égard, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre conviction que la tendance à la détente internationale et à l'affermissement de la politique de coexistence pacifique l'emporte sur les tendances négatives de la triste époque de la “guerre froide” dans la politique mondiale, et nous nous en réjouissons. En ce sens aussi, l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Allemagnes est un témoignage éloquent

de ce processus positif et irréversible qui donne aux peuples la certitude que la cause de la paix et de la coopération internationale, à laquelle doivent se consacrer les Membres de l'ONU conformément à la Charte et aux buts des Nations Unies, triomphera nécessairement. L'atmosphère étouffante de l'époque de la "guerre froide" est remplacée progressivement, quoique non sans difficultés, par un climat vivifiant de détente internationale; la politique de la "position de force" cède la place à une politique de sagesse, de coexistence pacifique et de non-recours à la force dans les relations internationales. Les contacts et les entretiens succèdent à l'affrontement et à l'aliénation hostile, comme le prouvent une fois de plus les visites de M. Leonide Brejnev en France, en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis d'Amérique et ses entretiens fructueux avec les dirigeants de ces Etats.

61. En tant que Membre à part entière de l'ONU, la République fédérale d'Allemagne, l'un des pays les plus avancés de l'Europe et du monde sur le plan économique, scientifique, technique et culturel, trouvera d'immenses possibilités de contribuer dignement à la coopération internationale de tous les Etats, aux activités si diverses des Nations Unies et à l'assainissement du climat politique sur le continent européen et dans le monde entier.

62. En saluant l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, je crois devoir, en tant que représentant de l'Union soviétique, appeler de nouveau l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les résultats politiques importants de la visite faite en mai dernier par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Leonide Brejnev, en République fédérale, visite qui a marqué un tournant dans les relations entre des Etats qui, tout récemment encore, avaient des positions diamétralement opposées sur presque toutes les questions importantes. Nous sommes persuadés que, maintenant, les relations de bon voisinage, de compréhension mutuelle et de coopération entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne dans l'intérêt de la paix, les liens et la coopération multiples et durables dans les domaines économique, technique et culturel entre les deux Etats se présentent sous des auspices favorables. Tout cela consolide l'établissement de rapports nouveaux, normaux, enfin pacifiques, dans le domaine politique entre autres, et de la coopération entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne.

63. La politique de détente, de renforcement de la paix et de la sécurité des peuples appliquée systématiquement et avec constance par l'Union soviétique, avec l'appui de tous les Etats de la communauté socialiste et de tous les pays épris de paix et de concert avec eux, la normalisation des relations entre les deux Allemagnes et entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne, la République socialiste tchécoslovaque et d'autres Etats socialistes, l'admission des deux Etats allemands à l'ONU, la coopération constructive entre l'Union soviétique et la France qui va croissant, les mesures visant à développer et à renforcer les relations de bon voisinage entre l'URSS et le Japon, l'entente réalisée avec le Gouvernement

des Etats-Unis d'Amérique sur une série de questions très importantes de politique internationale et la visite que fait actuellement le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, aux Etats-Unis ainsi que le développement et le renforcement des relations d'amitié et de coopération entre l'URSS et l'Inde et aussi avec d'autres pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont autant de maillons solides dans la chaîne des nobles efforts que déploie notre peuple, notre parti et notre gouvernement dans le sens de la détente, du renforcement de la sécurité, du non-recours à la force dans les relations internationales et de l'établissement d'une paix durable sur terre.

64. A ce propos, il convient de citer ces paroles de M. Brejnev lors de son discours au dîner qu'il a donné hier à l'ambassade soviétique à Washington en l'honneur du Président des Etats-Unis, M. Richard Nixon, et auquel avait été invité également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Il a dit :

"Je ne me tromperai pas si je déclare que l'esprit de nos entretiens et l'orientation fondamentale de nos efforts communs ont été déterminés par la reconnaissance d'un facteur essentiel : il faut tout faire pour que les peuples de la terre vivent à l'abri de la guerre, dans la sécurité et la coopération et entretiennent des contacts les uns avec les autres. Notre époque l'exige de manière impérieuse. C'est en ce sens que nous devons orienter nos efforts concertés."

65. M. JOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : L'adoption unanime, par le Conseil de sécurité, de la résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies, à la fois sanctionne et constitue un événement d'une très grande importance.

66. En tant que pays européen qui a terriblement souffert, qui a lutté et qui s'est libéré au cours de la seconde guerre mondiale, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, en tant que pays socialiste et non aligné qui, depuis longtemps, s'emploie activement à éliminer la guerre froide et toutes les divisions en Europe et ailleurs, la Yougoslavie se félicite vivement de la décision majeure que nous avons prise aujourd'hui. En fait et pour les raisons mentionnées, elle est très heureuse de pouvoir participer, en tant que membre du Conseil, à cet acte historique.

67. Ayant fait l'expérience des ravages de deux guerres mondiales qui se sont déroulées en une génération et consciente des nouvelles exigences du monde contemporain, de la Charte, de la fin du colonialisme, de la nécessité d'une démocratisation des relations internationales et, en particulier, de celle de résoudre les questions et les problèmes internationaux par des moyens pacifiques, la Yougoslavie a entrepris, très tôt après la guerre, des efforts particuliers en vue de ramener des relations normales en Europe et de dépasser ses divisions en reconnaissant les réalités existant sur son sol. Nous avons reconnu la République fédérale d'Allemagne en 1952 et nous avons établi des relations avec ce pays. Nous avons fait de même avec la Répu-

blique démocratique allemande en 1957. En même temps, avec les autres pays non alignés, et en particulier dans l'appel adressé aux grandes puissances par la Conférence au sommet des pays non alignés tenue à Belgrade en 1961, nous leur demandions d'urgence de renoncer aux affrontements dangereux et stériles qui divisaient l'Europe et le monde et de s'engager dans la voie des négociations et de la coexistence. Certains de ces premiers efforts et apports n'ont pas toujours été acceptés de façon immédiate et large, mais nous sommes heureux de constater que, depuis lors, l'Europe a marché dans le sens de la coopération.

68. L'important réseau d'accords établi entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique, la Pologne et, maintenant, la Tchécoslovaquie, de même, bien entendu, que les accords importants conclus entre les deux Etats allemands, avec tous les mécanismes concomitants, constituent une structure fondamentale et essentielle, le fondement sur lequel, il a été possible de procéder à une évolution ultérieure qui a permis de faire de notre réunion et de notre décision d'aujourd'hui une réalité.

69. Les initiatives constructives et opportunes du Gouvernement de l'Union soviétique, de la République fédérale d'Allemagne et d'autres participants directs des deux côtés ont ouvert la voie à ces accords. Nous devons également apprécier les efforts inlassables et l'initiative de tous les hommes d'Etat, de tous les gouvernements et de toutes les forces politiques qui, directement ou indirectement, avec l'appui et l'encouragement actif de tous les peuples d'Europe, ont contribué à la même cause.

70. Nous avons toujours estimé que la reconnaissance des réalités existant sur le sol allemand et de celles de l'Europe d'après-guerre en général, loin de maintenir les divisions, était le seul moyen de les surmonter. Les événements actuels, les progrès concrets accélérés des relations entre pays européens malgré des obstacles de toute nature, auparavant considérés infranchissables, et le progrès accompli dans le sens de la Conférence européenne sur la sécurité — qui doit se tenir très prochainement — prouvent, à notre avis, qu'il en est bien ainsi. Reconnaître les réalités, les accommodements mutuels, les efforts en vue d'éviter d'obtenir des avantages unilatéraux aux dépens des autres, reconnaître et souligner les intérêts communs et non pas les blocs ou toute autre rivalité ou divergence, tout cela s'est avéré constituer de loin la meilleure méthode de parvenir à des solutions généralement acceptables et dans l'intérêt de tous.

71. Nous avons toujours soutenu qu'une coexistence active grâce au développement d'échanges libres de tous genres, et non pas seulement l'absence de guerre ou l'existence passive des pays l'un à côté de l'autre, était précisément ce qu'il fallait à notre époque dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de l'Europe et du monde. Des relations libres et souveraines entre tous les Etats, fondées sur l'égalité, l'indépendance, le respect de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, sans recours à la menace ou à l'emploi de la force, quelles que soient les différences ou les similitudes de leurs systèmes sociaux, constituent la seule base possible et réaliste de coopération et de progrès en Europe et ailleurs.

72. Dans l'espoir d'un progrès important sur cette voie lors de la Conférence européenne sur la sécurité et en y travaillant — et les accords dont j'ai parlé entre les deux Etats allemands et d'autres pays sont un élément favorable indispensable — nous nous rendons compte de la nécessité de veiller à ce que l'évolution favorable du continent n'ait pas pour effet de créer une Europe repliée sur elle-même et égoïste. L'Europe — chaque Etat d'Europe — vit dans une sorte de "village mondial" où, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, personne ne peut bénéficier des épreuves des autres. L'Europe et le monde doivent savoir, sur la base d'une expérience abondante et pénible, que la détente doit être pour tous si chacun doit vivre en sécurité et que la paix en Europe ne pourrait durer longtemps si, à la porte de ce continent, les flammes de la guerre faisaient rage.

73. Nous sommes convaincus, et nous nous en félicitons, qu'en ouvrant la voie à une pleine et égale contribution de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande à la coopération entre tous les pays d'Europe et du monde, l'admission de ces deux pays à l'Organisation des Nations Unies renforcera les possibilités individuelles et collectives des deux Etats allemands, et de l'Europe dans son ensemble, de participer pleinement aux efforts de paix et de sécurité, ainsi qu'au progrès de tous les membres de la communauté internationale, sur tous les continents. La poursuite de ces objectifs, de même que des autres objectifs fondamentaux de notre organisation, tels que la libération des maux intolérables et anachroniques du colonialisme, du racisme et autres, sera renforcée, nous en sommes convaincus, par la contribution supplémentaire que les deux Etats allemands, qui ont solennellement accepté les obligations de la Charte et déclaré leur volonté de s'en acquitter, apporteront lorsqu'ils seront devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies.

74. L'entrée des deux Etats allemands, aux peuples si doués, aux immenses ressources dans tous les domaines de l'effort humain, est un succès remarquable et apportera une force nouvelle à notre organisation. C'est pourquoi il s'agit là d'une page véritablement importante de la vie et du progrès de notre organisation, d'un nouveau pas dans la voie de l'universalité totale. En dépit de toutes les Cassandres qui s'efforcent de rabaisser notre organisation ou de prédire le renouvellement des tristes expériences d'une ère révolue, notre organisation mondiale devient plus forte au fur et à mesure qu'elle se rapproche de l'universalité. Nous ne pouvons que nous féliciter profondément du fait que tout le monde veut entrer dans notre organisation et que personne ne veut en sortir. C'est là un signe certain de sa force et de sa bonne santé. C'est la raison pour laquelle nous ne nous contentons pas de féliciter la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne pour la décision prise aujourd'hui par le Conseil, mais nous nous en félicitons en notre nom propre et aussi au nom de l'Organisation.

75. Pour terminer, je voudrais souligner que nous sommes particulièrement heureux de l'adoption unanime de la résolution du Conseil en raison des relations amicales que mon pays maintient avec la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique

allemande, relations qui se sont considérablement renforcées par les échanges de visites qui ont eu lieu entre le président Tito et ses homologues des deux Etats allemands. Ces relations ont été consolidées encore par la récente visite officielle en Yougoslavie du chancelier Brandt, dont les efforts en faveur de la paix lui ont à si juste titre valu le prix Nobel, et par la visite officielle de notre premier ministre, Dzemal Bijedić, en République démocratique allemande. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la décision finale de la prochaine session de l'Assemblée générale et notre future coopération avec les deux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies.

76. M. JANKOWITSCH (Autriche) : Le Conseil de sécurité vient d'approuver à l'unanimité le projet de résolution que nous a présenté le Comité d'admission de nouveaux Membres. Cette unanimité exprimée par les membres du Conseil est la manifestation la plus convaincante que notre décision non seulement revêt une importance peu commune, mais répond aussi à un souhait formulé depuis longtemps par nous tous.

77. Le Conseil a été appelé à délibérer sur les demandes d'admission qu'ont présentées deux Etats dont l'absence était ressentie comme une anomalie grave. Les lettres adressées au Secrétaire général par les Ministres des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande étaient donc plus qu'une simple formalité. Les demandes d'admission des deux Etats allemands sont en effet le signe visible et spectaculaire d'une détente et d'un processus de normalisation qui n'ont cessé de gagner du terrain en Europe, et surtout au centre de l'Europe. Les étapes de ce processus de détente, dont les conséquences ont été favorables à l'Europe entière, sont bien connues et il paraît inutile de les rappeler aux membres du Conseil.

78. Le monde entier se rappelle, cependant, l'écho profond et favorable qu'ont trouvé les accords conclus il y a trois ans entre la République fédérale d'Allemagne, d'une part, l'Union soviétique et la Pologne, d'autre part, accords suivis par un certain nombre de traités conclus entre les Etats allemands et qui ont abouti à la signature et à la ratification du traité fondamental entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande — convention entrée en vigueur ces dernières heures.

79. Cette œuvre de paix et de réconciliation s'associe dignement à celle évoquée ce matin, en des termes fort impressionnants, par le représentant de la France, qui avait pour but la réconciliation du peuple allemand avec les peuples de l'Europe de l'Ouest et, principalement, avec le peuple français.

80. Beaucoup d'orateurs ont insisté à juste titre sur la signification profonde des nouveaux accords, notamment ceux intervenus entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande — accords qui ont été à la base de la normalisation non seulement de leurs rapports mutuels, mais aussi de leurs rapports avec l'Ouest et l'Est de l'Europe respectivement. L'importance en soi de ces accords — l'utilité de ces instruments juridiques — est toutefois surpassée largement par ce nouvel esprit de confiance et de coopération qui s'est instauré dans une partie de l'Europe

si souvent déchirée par des guerres et par des crises. En nous félicitant de ce nouvel esprit, nous rendons en même temps hommage aux hommes d'Etat à qui est dû ce changement profond du climat politique en Europe.

81. Je dépasserais le cadre de cette brève intervention en énumérant tous les efforts et en félicitant individuellement tous ceux qui ont contribué au succès de cette œuvre. Mais, en discernant le prix Nobel de la paix au Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, M. Willy Brandt, la communauté internationale a voulu singulièrement rendre hommage à l'homme dont la contribution à l'œuvre de paix en Europe centrale a été l'une des plus importantes. Ce prix Nobel de la paix de l'année 1971 nous rappelle celui de 1926, qui fut attribué, en reconnaissance de leurs efforts de réconciliation entre le peuple allemand et ses adversaires de la première guerre mondiale, à Aristide Briand et à Gustav Stresemann.

82. En insistant sur l'état de détente qui règne si heureusement en Europe et qui caractérise les rapports actuels entre les Etats européens — dont les représentants se réuniront dans quelques jours à Helsinki pour la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération —, nous exprimons l'espoir que la paix qu'a enfin trouvée l'Europe pourra profiter aux autres continents, et j'aimerais, dans ce contexte, citer ce que le Ministre fédéral des affaires étrangères d'Autriche, M. Kirchsclaeger, a dit devant l'Assemblée générale le 5 octobre 1972 :

“... je me rends pleinement compte du fait que la solution des problèmes existant en Europe n'élimine pas pour autant la tension, la guerre et l'injustice dans d'autres parties du monde. Peut-être y a-t-il cependant des raisons de penser qu'une solution des problèmes européens inspirée de la Charte des Nations Unies ne manquerait pas d'avoir de l'effet sur les autres continents. Le monde entier a souffert pendant ce siècle des conséquences des deux guerres qui sont parties de l'Europe. Pourquoi, alors, le monde entier ne bénéficierait-il pas des conséquences du développement pacifique de l'Europe ?”

83. Cette volonté de l'Europe de ne pas s'isoler, d'apporter une contribution à la détente mondiale, est manifestée aujourd'hui par les demandes d'admission qu'ont formulées la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, deux Etats qui s'engagent, de cette façon, à partager dorénavant la responsabilité qui incombe aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales. Leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies a déjà trouvé une expression profonde et impressionnante dans la politique de paix et de coopération qu'ils ont formulée l'un vis-à-vis de l'autre.

84. En appuyant leurs demandes d'admission, nous exprimons la conviction et la certitude qu'ils apporteront, en tant que Membres de plein droit de l'Organisation des Nations Unies, une contribution précieuse et nécessaire aux travaux de cette organisation. Leur appartenance à l'Organisation des Nations Unies consti-

<sup>3</sup> *Ibid.*, 2054ème séance, par. 58.

tue non seulement un renforcement considérable de cette organisation, mais aussi un pas décisif vers son universalité.

85. Le moment venu, mon pays ne manquera pas d'exprimer par une voix plus autorisée tous les sentiments que lui inspire l'admission de ces deux nouveaux Membres et toute la satisfaction que nous éprouvons en ce moment historique.

86. En saluant deux futurs Membres, nous souhaitons la bienvenue à deux pays européens liés à notre pays — l'Autriche — par l'histoire de notre continent et par un héritage culturel et linguistique commun. La coopération qui va s'instaurer entre nous au sein de l'Organisation des Nations Unies symbolisera une nouvelle fois les nouveaux rapports de bon voisinage établis entre l'Autriche d'une part, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande d'autre part. Ces rapports, qui existent déjà depuis plus de 20 ans entre l'Autriche et la République fédérale d'Allemagne et auxquels s'ajoutent maintenant nos rapports, récemment noués, avec la République démocratique allemande, sont basés sur le respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté.

87. C'est sur cette base que nous voyons l'avenir de ces relations. C'est dans cet esprit européen et mondial, dans un esprit de ferme attachement aux principes des Nations Unies, que nous nous félicitons de l'accueil chaleureux que le Conseil a réservé, ce matin, à la République fédérale d'Allemagne et à la République démocratique allemande.

88. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil était aujourd'hui saisi du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres, qui a recommandé au Conseil d'adopter une résolution recommandant, à son tour, à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation des Nations Unies la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Au cours de l'examen par le Comité des demandes d'admission présentées par ces deux gouvernements, ma délégation a déclaré qu'elle les avait examinées avec soin et qu'elle était assurée que les deux pays étaient éminemment qualifiés pour devenir Membres de l'Organisation et étaient décidés à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte, conformément à l'affirmation commune qu'ils ont fournie dans le traité qui est entré en vigueur hier. Nous sommes très heureux d'avoir appuyé la recommandation unanime du Comité, et je me joins à mes collègues pour exprimer le sincère espoir que cette recommandation sera adoptée à une majorité écrasante par l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session.

89. Je tiens à dire que l'Australie attache un grand prix aux relations étroites et amicales qu'elle a entretenues ces dernières années avec la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes certains qu'une association chaleureuse et féconde entre nos deux pays, en tant qu'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ne pourra que consolider et renforcer ces relations.

90. Quant à la République démocratique allemande, je voudrais rappeler que l'un des premiers actes du Gouvernement australien qui est entré en fonctions en décembre dernier a été d'établir des relations diplomati-

ques avec son gouvernement. Dans le communiqué commun publié ultérieurement, il a été déclaré qu'en arrivant à leur décision d'établir des relations diplomatiques les deux gouvernements étaient animés du désir d'encourager des relations amicales dans l'intérêt mutuel des deux pays, et mon gouvernement a annoncé la semaine dernière la nomination du premier ambassadeur d'Australie en République démocratique allemande.

91. Ce que nous avons fait aujourd'hui constitue le premier pas vers ce qu'il faut appeler une décision historique de la part des Nations Unies. Le deuxième et le dernier devra être fait par l'Assemblée générale, et nous pouvons l'attendre avec confiance et espoir. De toute manière, nous devons attendre cette décision finale avant de pouvoir nous féliciter pleinement de cette occasion, et ma délégation, en tant que membre du Conseil, qui a le devoir, aux termes de la Charte, d'examiner et d'approuver les titres des nouveaux candidats à devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies, compte se joindre de tout cœur à ces félicitations.

92. En attendant, permettez-moi simplement de dire de nouveau qu'une décision historique est sur le point d'intervenir, une décision qui ne manquera pas d'avoir un effet important et favorable sur toute la structure de l'Organisation des Nations Unies, ses activités et son influence.

93. Pour l'Organisation des Nations Unies, l'admission des deux Allemagnes représenterait un pas de géant vers l'universalité, qui constitue pour nous tous un idéal mais que nous n'avons pas toujours pu réaliser dans la pratique. Nous avons ici la perspective de voir entrer à l'Organisation des Nations Unies deux Etats, dont la population totale représente quelque 77 millions d'habitants, et qui se sont engagés tous deux, aux termes du traité qu'ils ont conclu le 21 décembre 1972, envers la réalisation des buts et principes inscrits dans la Charte et le règlement de leurs différends par des moyens pacifiques, sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Il est évident que, du point de vue du chiffre de la population ainsi que de celui de l'énergie, de l'esprit créateur et des talents multiples du peuple allemand, la pleine participation des deux Etats allemands aux activités des Nations Unies pourrait contribuer à accroître considérablement la force et l'influence de l'Organisation dans la communauté internationale tout entière.

94. Le fait même, pour les deux Allemagnes, de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies ne pourrait que contribuer à réduire la tension internationale partout, et surtout en Europe — ce qui, je dois dire, ne pourrait qu'apporter réconfort et espoir au peuple d'Australie, qui se souvient de tous les Australiens tombés sur les champs de bataille européens, deux fois au cours de ce siècle, pour défendre la cause de la liberté et de la dignité humaine.

95. Malgré la profonde satisfaction que nous inspire le grand changement survenu dans les relations entre les deux candidats — que l'on a crus longtemps irréciliables —, nous ne pensons pas, certes, que tous les problèmes qui les séparaient ont été résolus, et nous ne devons pas non plus considérer comme acquis

le fait que le cadre de leurs relations demeurera nécessairement statique. Nous prenons note, par exemple, du point de vue exposé par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, selon lequel les termes de son traité avec la République démocratique allemande ne sont pas contraires à l'objectif politique de la République fédérale de travailler en vue d'instaurer en Europe un état de paix qui permettra à la nation allemande de retrouver son unité par un acte de libre détermination.

96. Nous avons tout lieu de croire que les deux Etats allemands, par leur traité de décembre 1972, et maintenant par les préparatifs qu'ils font afin d'entrer à l'Organisation des Nations Unies et de jouer dans ses travaux le rôle qui leur revient, ont fait un grand pas dans la voie de cette détente que les peuples du monde entier ont attendue avec impatience et toujours avec espoir, fût-ce parfois avec un certain découragement.

97. Parmi tous ceux qui, de part et d'autre, ont travaillé longuement et patiemment en vue d'améliorer les relations entre la République fédérale et la République démocratique et qui ont droit à notre reconnaissance, aucun ne saurait mériter une plus grande confiance et plus d'éloges que le chancelier de la République fédérale, M. Brandt, pour la contribution sans égale qu'il a apportée à la cause de la paix et de la compréhension, non seulement entre les Etats allemands mais dans l'Europe tout entière.

98. Qu'il me soit permis de conclure en répétant que ma délégation est très heureuse d'avoir donné son adhésion à la recommandation du Comité tendant à ce que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne soient admises à l'Organisation des Nations Unies, et nous recommandons vivement à l'Assemblée générale d'adopter cette recommandation lors de sa prochaine session.

99. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec grand plaisir que ma délégation a appuyé les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne. Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir les délégations des deux pays à la prochaine session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que les deux Allemagnes contribueront de façon positive aux efforts de l'Organisation pour réaliser ses buts et objectifs.

100. La décision du Conseil de sécurité portant recommandation à l'Assemblée générale d'admettre les deux Allemagnes à l'Organisation des Nations Unies est d'une importance historique pour l'Organisation et pour le monde. Ce fait est devenu possible en raison de divers événements qui se sont produits dans le monde, parmi lesquels il faut remarquer l'atmosphère de détente, l'évolution de l'esprit de compréhension mutuelle et le développement de relations plus cordiales entre l'Est et l'Ouest.

101. Le relâchement des tensions a fait beaucoup pour dissiper l'atmosphère de méfiance qui a tenu les deux Allemagnes à l'écart de l'Organisation des Na-

tions Unies pendant si longtemps. Le fait que les deux Allemagnes ne fussent pas Membres de l'Organisation n'a jamais empêché l'Indonésie de mettre au point des relations amicales et une coopération économique étroite avec les deux Etats allemands. Depuis les années 50, l'Indonésie a établi avec la République fédérale d'Allemagne des relations diplomatiques et avec la République démocratique allemande des relations consulaires qui récemment ont été élevées au niveau diplomatique. Nous nous félicitons par conséquent de l'occasion de pouvoir poursuivre ces relations amicales en coopération étroite dans le cadre des Nations Unies.

102. Les espoirs de paix des peuples d'Europe en particulier et du monde dans son ensemble seront grandement renforcés par l'adhésion des deux Etats allemands à notre organisation mondiale. Leur adhésion signifie en outre un progrès remarquable dans le sens de la réalisation du principe de l'universalité, que ma délégation considère comme fondamental pour la recherche de la paix et de la compréhension internationales.

103. La collectivité internationale de plus en plus se convainc que chacun de ses membres, sans exception, devrait assumer une partie de la responsabilité du destin de l'humanité et qu'afin d'être à la hauteur de cette grave responsabilité chaque nation doit pouvoir jouer le rôle qui lui revient au sein de l'Organisation mondiale. Nous ne devons pas minimiser l'importance de l'assistance significative que les deux Etats allemands ont apportée au développement économique de nombreux pays en voie de développement. Ma délégation espère que leur admission à l'Organisation mondiale renforcera encore les efforts en vue de la réalisation des buts et des objectifs de la deuxième Décennie du développement.

104. Nous vivons une ère d'interdépendance universelle. C'est une ère — et permettez-moi de citer l'intervention inaugurale de M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, en tant que président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale — "où les diverses nations s'inscrivent dans l'unité essentielle de l'humanité"<sup>4</sup>. Cette acception de l'ordre mondial actuel exige que nous forgiions une organisation englobant toutes les nations du monde, y compris les nations divisées, quels que puissent être leur idéologie politique ou leur système social.

105. L'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats allemands constituera un précédent pour d'autres pays divisés, lorsqu'ils souhaiteront s'en inspirer et qu'ils estimeront le moment venu de le faire.

106. M. HUANG (Chine) [*traduction du chinois*] : La République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne ont présenté leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies les 12 et 13 juin 1973 respectivement. La délégation chinoise est d'avis que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, la République démocratique allemande comme la République fédérale d'Allemagne sont qualifiées pour devenir Membres de

<sup>4</sup> *Ibid.*, vingt-sixième session, Séances plénières, 1934<sup>ème</sup> séance, par. 64.

l'Organisation. Nous appuyons donc leur demande et nous sommes d'accord pour que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies. La délégation chinoise espère que, lorsque cette demande aura été approuvée par l'Assemblée générale, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne contribueront comme elles le doivent à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

107. Après la seconde guerre mondiale, pour des raisons que chacun connaît, l'Allemagne a été divisée en deux Etats. Près de 28 ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais le traité de paix avec l'Allemagne n'a pas encore été conclu et les deux Etats allemands continuent de vivre dans des conditions anormales. Nous persistons à croire qu'un règlement juste et raisonnable de la question allemande doit être réalisé à une date rapprochée, dans le respect des intérêts et des vœux des habitants des deux Etats allemands, et que les affaires du peuple allemand doivent être réglées par les Allemands eux-mêmes au moyen de consultations.

108. Le peuple chinois entretient depuis longtemps des relations amicales avec le peuple allemand. La Chine a établi des relations diplomatiques tant avec la République démocratique allemande qu'avec la République fédérale d'Allemagne. La Chine est prête à développer encore davantage ses relations avec la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Nous ne doutons pas qu'avec le développement continu de nos relations officielles et des contacts au niveau de nos peuples avec la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne l'amitié entre les Chinois et les Allemands ira s'affermissant et se développant.

109. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un plaisir tout particulier que la délégation soudanaise a souscrit à la résolution que le Conseil vient d'adopter par consensus recommandant à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation des Nations Unies la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne.

110. Ma délégation a la chance d'entretenir depuis quelques années des relations cordiales avec les deux pays. Dans le cas de la République fédérale d'Allemagne, les relations diplomatiques, économiques et culturelles remontent à l'accession à l'indépendance du Soudan, en 1956. Il est heureux que ces relations continuent à croître et à se développer dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelles. De même, mon pays a entretenu depuis un certain temps des relations commerciales et culturelles avec la République démocratique allemande, qui sont finalement devenues de véritables relations diplomatiques.

111. Ma délégation se réjouit de pouvoir très bientôt continuer ces relations sous forme d'une coopération plus étroite et plus complète avec les délégations de ces deux pays à l'intérieur des Nations Unies.

112. Ma délégation est également heureuse que les raisons qui ont tenu ces pays à l'écart de l'Organisation

aient été éliminées. Il est cependant opportun et conforme à leurs positions stratégiques en Europe centrale que ces deux pays adhèrent à la collectivité internationale au moment où un mouvement de paix et de coopération est en cours en Europe. L'énergie et le dynamisme de chacun de ces pays marqueront certainement ce mouvement.

113. Tout en nous associant à la collectivité internationale et en nous félicitant de ce mouvement de paix et de prospérité dans l'hémisphère nord, nous devons cependant nous rappeler constamment que la paix et la prospérité ne peuvent avoir de sens que si elles sont appliquées sur le plan universel. Plus le mouvement devient universel et plus le tiers monde l'apprecie et l'appuie.

114. En Afrique et dans le monde arabe en particulier, les nouveaux candidats entretenant déjà ou étant appelés à entretenir de bonnes relations avec les pays de ces régions, les espoirs s'articuleront autour du rôle et de la contribution que ces deux pays apporteront à la paix et à la sécurité internationales. Car nulle part dans le monde la paix mondiale n'est menacée davantage qu'au Moyen-Orient, où le sionisme poursuit son occupation et son oppression, et en Afrique australe, où le racisme, l'*apartheid* et le colonialisme poursuivent leur domination et leur exploitation dans les territoires sous domination portugaise, au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud.

115. Nous sommes certains que les deux nouveaux candidats peuvent jouer un rôle constructif dans le développement de la paix et dans l'évolution de l'humanité, en rapport direct avec leurs ressources et leurs capacités politiques, économiques et morales immenses, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique australe, ou ailleurs.

116. Une fois encore, ma délégation tient à saluer cordialement l'entrée de la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne au sein de la collectivité internationale.

117. Enfin, Monsieur le Président, nous tenons à vous dire notre appréciation profonde et nos félicitations pour l'art et le dévouement avec lesquels vous avez dirigé le Conseil au cours des différentes étapes qu'implique la présentation de ces demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies et jusqu'au succès de cette heureuse conclusion.

118. Le PRESIDENT (*traduction du russe*) : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

119. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Le fait que le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour approuver les demandes d'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies présente une importance exceptionnelle. Les Nations Unies, qui ont été créées pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances", ont aujourd'hui pris une première mesure officielle et civilisée pour faire disparaître les différences entre vainqueurs et vaincus. Je dis "civilisée" parce que nous ne pouvons pas et nous ne

devons pas vivre dans le passé, mais aller de l'avant et construire ensemble un avenir meilleur. C'est d'ailleurs là l'esprit de la Charte.

120. Nous sommes particulièrement heureux, en conséquence, de constater que le Comité d'admission de nouveaux Membres a recommandé unanimement et rapidement l'acceptation des deux demandes, que des déclarations simultanées des Gouvernements de la France, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont appuyé ces demandes, et que les deux Etats allemands ont solennellement promis d'honorer les obligations contenues dans la Charte. En approuvant ces demandes, le Conseil de sécurité a jugé que les deux Etats étaient disposés à remplir leurs obligations et en mesure de le faire. Puisque c'était le vœu unanime du Conseil de renvoyer les demandes au Comité d'admission de nouveaux Membres avant de prendre sa décision, nous l'avons accepté bien que nous fussions disposés à ce que le Conseil se prononce tout de suite, hier, sur ces demandes d'admission.

121. Le Gouvernement indien voudrait que la représentation à l'Organisation des Nations Unies devienne de plus en plus universelle. L'admission des deux Etats allemands, dont la population représente près de 78 millions d'habitants, est une étape importante vers une organisation mondiale plus efficace. Nous espérons donc que lorsque le Conseil examinera la question de l'admission d'autres Etats il éprouvera le même sentiment d'urgence et donnera le même encouragement à des millions d'êtres humains qui restent encore en dehors et qui désirent ardemment et sincèrement vivre dans la paix et la prospérité et en coopération avec leurs frères du monde entier.

122. Plusieurs orateurs qui m'ont précédé ont déclaré que les demandes actuelles des deux Etats allemands sont le résultat de la détente en Europe, et ils ont évoqué, bien sûr brièvement, les différentes étapes qui ont mené à cette détente. Nous nous félicitons de cette évolution et nous continuons à croire que la sécurité de l'Europe n'est pas seulement indispensable en soi mais contribue également dans une large mesure à la paix et à la sécurité internationales. Nous croyons en outre qu'un très grand nombre de pays nouvellement indépendants, surtout en Asie et en Afrique, ont, en se tenant au dehors de la vieille politique d'affrontement et en suivant la voie du non-alignement, contribué à la détente non seulement en Europe mais aussi partout ailleurs dans le monde. Grâce à ce nouveau succès, nous espérons qu'il nous sera possible de faire de la politique de non-alignement l'instrument qui permettra d'arriver à une paix et à une sécurité plus grandes dans le monde et que nous pourrons aller vers un monde qui ne sera plus déchiré par des intérêts économiques en conflit, par l'hégémonie, par des sphères d'influence, par un équilibre de la terreur et de la puissance, mais vers un monde où nous pourrons tous vivre et travailler ensemble dans des relations de bon voisinage et profiter des réalisations de l'humanité d'une manière juste, honorable et amicale.

123. Dans cette tâche, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne ont déjà fait d'importants apports tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Leur admission à l'Organisation des

Nations Unies devrait, d'une part, permettre de reconnaître officiellement leur importante contribution et, d'autre part, nous assurer que les ressources, la vigueur, la sagesse, de même que les riches traditions historiques et culturelles de ces deux grands pays soutiendront, maintiendront et coordonneront nos efforts collectifs dans les années à venir.

124. Avec une population de 17 millions d'habitants et une superficie de 41 635 miles carrés, la République démocratique allemande est actuellement l'un des grands pays industriels d'Europe. Elle a travaillé durement pour s'assurer des relations amicales avec les autres pays et elle a établi des relations diplomatiques avec 84 Etats de tous les continents. La République démocratique allemande appartient à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes internationaux et doit sous peu faire partie de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

125. Les liens d'amitié entre la République démocratique allemande et l'Inde se sont sans cesse affirmés. C'est maintenant un des principaux partenaires commerciaux de l'Inde, et nos échanges sur le plan de la coopération, du commerce, de l'industrie, de la science et de la technique sont pleins de promesses et de possibilités. L'établissement récent de relations diplomatiques a été suivi cette année par la visite de notre ministre des affaires extérieures dans ce pays. Un communiqué conjoint publié à la fin de cette visite recommandait, entre autres, que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne entrent, dans un proche avenir, à l'Organisation des Nations Unies. Les deux parties ont demandé l'admission sans retard de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes donc particulièrement heureux de mettre en application les termes du communiqué conjoint en ce qui concerne l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, et nous aurons très bientôt le plaisir d'accueillir les deux Etats allemands à la prochaine session de l'Assemblée générale en tant que Membres à part entière de l'Organisation. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en pleine coopération avec ces deux Etats. Nous sommes certains qu'en leur qualité de Membres de l'Organisation les deux Etats allemands profiteront de toutes les occasions pour maintenir et consolider la paix mondiale et pour faire des efforts collectifs en vue du développement et du progrès.

126. La République fédérale d'Allemagne, avec une population de près de 62 millions d'habitants et une superficie de près de 75 000 miles carrés, est membre de toutes les institutions spécialisées et a le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 1952. Sa participation efficace aux travaux de ces organisations est bien connue. En tant que l'une des plus grandes nations commerciales et industrielles du monde, la République fédérale d'Allemagne a poursuivi une politique de développement dont le but est d'encourager le progrès économique et social des pays en voie de développement dans un système d'association à l'échelle mondiale. L'aide étrangère totale accordée par la République fédérale d'Allemagne, de 1952 à 1972, se monte à 56,6 milliards de marks, dont 6,6 milliards ont été donnés pendant l'année 1971



uniquement. L'aide étrangère représentait 0,87 p. 100 du produit national brut en 1971; l'Asie a reçu 509,8 millions de marks et l'Inde, pour sa part, 270 millions en 1971. Les efforts de développement de l'Inde ont été grandement facilités par l'assistance opportune de la République fédérale d'Allemagne.

127. L'Inde a entretenu des relations amicales avec la République fédérale d'Allemagne depuis la fin de la guerre, et l'avenir offre des perspectives prometteuses de croissance et de coopération dans bien des domaines. A l'issue de la visite de notre ministre des affaires extérieures en Allemagne fédérale au mois de mai, un communiqué conjoint a été publié. J'en citerai deux phrases :

“L'Inde a parlé de l'aide continue apportée par le Gouvernement indien aux efforts de paix du Gouvernement fédéral et a dit qu'elle souhaitait voir se confirmer un développement positif en Europe.”

Et aussi :

“Au cours des entretiens bilatéraux, on a noté que les relations entre l'Inde et la République fédérale d'Allemagne dans les domaines politique, économique et culturel s'étaient développées de façon satisfaisante. Les deux parties ont parlé des possibilités d'élargir leur coopération sur la base de l'association existant déjà dans de nombreux domaines.”

Donc, du point de vue bilatéral comme du point de vue multilatéral, nous sommes heureux que la République fédérale d'Allemagne doive bientôt entrer à l'Organisation des Nations Unies comme Membre de plein droit et contribuer ainsi à la cause de la paix et du progrès internationaux.

128. Depuis notre propre indépendance, nous n'avons cessé de développer des liens économiques et politiques avec les deux Etats allemands. De plus, des chercheurs, des artistes, des musiciens et des savants allemands ont depuis plusieurs décennies particulièrement séduit nos intellectuels et nos artistes. Depuis bien des années maintenant s'est établie entre les peuples indien et allemand une interaction culturelle profonde. En accueillant, en 1967, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, le Premier Ministre de l'Inde, Shrimati Indira Gandhi, a déclaré :

“Il ne serait pas exagéré de dire qu'aucune nation européenne n'a autant que l'Allemagne essayé de découvrir et de comprendre l'ancienne sagesse de l'Inde. La raison en est évidente. La recherche philosophique constitue la base fondamentale du génie allemand, que les dernières paroles de Goethe “De la lumière, davantage de lumière” traduisent parfaitement. La sensibilité de Goethe a réagi instinctivement à la littérature sanscrite. Ce sont les travaux des chercheurs allemands, particulièrement ceux de Max Müller, qui nous ont permis de nous redécouvrir à notre tour.”

129. Le peuple de l'Inde admire beaucoup la grande vitalité, la persévérance et le talent des peuples des deux Etats allemands. Depuis la fin de la guerre, en 1945, le monde a été témoin de la façon remarquable dont ils se sont relevés et des grands progrès qu'ils ont réalisés dans le commerce, l'industrie et la techni-

que. Leur présence et leur participation aux Nations Unies apporteront nous en sommes sûrs, une contribution très efficace à la réalisation des nobles buts qui sont ceux de notre Charte.

130. M. PEREZ DE CUELLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Pérou a grand plaisir à voir le Conseil de sécurité donner une suite favorable aux demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par la République démocratique allemande et par la République fédérale d'Allemagne et recommander leur admission à l'Assemblée générale.

131. Ma délégation ne doute pas qu'à sa prochaine session l'Assemblée générale approuvera à une large majorité l'entrée des deux pays dans notre organisation, et nous pourrions à ce moment-là les féliciter et leur souhaiter la bienvenue. Mais je ne peux m'empêcher de dire dès maintenant que le Pérou a voté en faveur de l'entrée de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne avec la certitude que non seulement l'une et l'autre satisfont pleinement aux conditions exigées par la Charte, mais que leur présence contribuera de manière appréciable à la réalisation des buts et objectifs de notre organisation. L'entrée des deux Républiques allemandes constitue aussi un grand pas dans la réalisation du but final que poursuivent les Nations Unies, à savoir la représentation de toute la communauté internationale sans exception.

132. Nous devons également souligner que ce fait constitue la preuve la plus significative que l'on puisse souhaiter du processus de détente internationale au sein duquel, il n'en faut pas douter, un rôle important a été joué par la ferme volonté politique et la sagesse des gouvernants des deux Etats allemands.

133. Enfin, nous croyons que le moment est propice de rappeler que les relations économiques de mon pays avec la République démocratique allemande sont allées se développant d'une manière satisfaisante au cours des dernières années et que les relations diplomatiques qui viennent d'être nouées l'ont été sous les meilleurs auspices. Le Pérou est convaincu que ses relations de tous ordres avec la République démocratique allemande seront marquées par une collaboration et une amitié étroites et réciproques, comme c'est le cas pour les autres pays d'Europe orientale.

134. Nous avons également le plaisir de souligner les relations excellentes d'amitié et de large coopération économique que mon pays entretient depuis plus de 20 ans avec la République fédérale d'Allemagne. Dans le domaine de la coopération internationale, la présence de la République fédérale d'Allemagne s'est révélée nettement positive non seulement au Pérou et en Amérique latine en général, mais dans toutes les régions du tiers monde. L'aide qu'elle a apportée au développement est caractérisée par une fidélité aux principes et aux pratiques recommandés par l'Organisation.

135. La décision du Conseil de sécurité, qui sera, nous n'en doutons pas, entérinée par l'Assemblée générale, aura indubitablement des effets bénéfiques pour l'Organisation des Nations Unies et pour la communauté internationale tout entière.

136. M. RIOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation a étudié à tête reposée les

demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par la République démocratique allemande et par la République fédérale d'Allemagne. Nous n'avons pas élevé d'objection à ces demandes; au contraire, nous leur avons apporté notre appui ce matin avec enthousiasme et avec foi, car nous sommes certains que ces deux pays respecteront les conditions posées par l'Article 4 de la Charte. Nous disposons des documents S/10949 et S/10945, qui nous fournissent la preuve que les deux entités politiques ont accompli comme il le fallait la démarche exigée par l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

137. Nous assistons et nous participons à la prise d'une décision qui marque un grand moment dans la vie des Nations Unies.

138. La nation allemande, divisée aujourd'hui à cause de régimes politiques et sociaux distincts, a été un pilote dans les domaines de la science et de la technique. Le génie allemand dans les divers domaines de l'activité culturelle est bien connu. Le peuple allemand est un exemple d'amour du travail, de discipline et de ténacité. En un temps relativement bref, sur les ruines laissées par une guerre sans merci, se sont levés deux Etats allemands dont le progrès et le développement atteignent aujourd'hui des niveaux qui étonnent. Dans ce contexte, il est opportun de rappeler, car ceci intéresse les travaux des Nations Unies, que la prospérité économique et le développement industriel atteints par ces deux Etats allemands se sont reflétés dans les pays en voie de développement par une série de programmes d'assistance technique et d'aide diverse. Dans le cadre de la Stratégie internationale du développement et des activités des Décennies des Nations Unies pour le développement, la remarquable participation des deux Etats qui nous intéressent aujourd'hui est bien connue. On peut logiquement attendre de ces admissions à l'Organisation des Nations Unies un renforcement et un accroissement dans les domaines que je viens d'évoquer.

139. Mais s'il est vrai que l'entrée à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats allemands revêt une grande importance pour les plans et les programmes de développement, il n'en reste pas moins qu'elle entraîne des conséquences politiques plus considérables encore. Je dirais que l'approbation que nous donnons aujourd'hui est un événement qui aura un effet pratique certain sur la détente dans la communauté européenne. Sans aucun doute, c'est une décision des plus importantes en vue d'éliminer définitivement les affrontements stériles et souvent dangereux de la guerre froide. Pour les Allemands eux-mêmes, notamment, cela revient à leur ouvrir largement l'accès à des accords qui permettront une coopération plus étroite, une meilleure entente, ce qui facilitera la solution des divergences et des différences qui, dans le passé, ont eu tant de conséquences funestes. Ainsi verrons-nous peut-être bientôt la normalisation des relations entre les deux Allemagnes et la suppression des murs et des réglementations qui jusqu'ici ont rendu si difficile la solution pacifique des différends.

140. Il convient de souligner qu'en admettant à l'Organisation des Nations Unies les deux Etats allemands nous donnons plus de chances de succès à la Conférence européenne envisagée sur la sécurité et la

coopération et au renforcement de la sécurité internationale. Sans aucun doute cette décision permettra de réduire les forces militaires et de limiter les armes stratégiques et autres.

141. Je tiens à relever un facteur également significatif, à savoir que l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies va exactement dans le sens de l'objectif d'universalité que le Conseil de sécurité a toujours fermement défendu.

142. Pour ces raisons, et sur instructions de mon gouvernement, ma délégation appuie le projet de résolution contenu dans le document S/10957.

143. Au nom du Gouvernement et du peuple du Panama et en mon nom personnel, je salue les plénipotentiaires des deux Etats allemands présents aujourd'hui et fais des vœux sincères pour que l'entrée à l'Organisation des Nations Unies des pays qu'ils représentent marque un nouveau progrès dans la recherche de la paix et de la prospérité pour tous les hommes. Je les prie de transmettre à leurs gouvernements et à leurs peuples respectifs ces vœux sincères du Panama.

144. Enfin, j'offre d'ores et déjà aux futures délégations de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande la coopération sincère du Panama en tout ce qui concerne les activités et les objectifs des Nations Unies.

145. M. ODERO-JOWI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : L'approbation par consensus du projet de résolution concernant l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats allemands marque la fin d'une époque de rivalité et de méfiance qui a caractérisé la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. L'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies ouvrira la voie à une plus grande coopération internationale en vue de la solution des problèmes internationaux, en harmonie avec les buts et principes de la Charte de l'Organisation.

146. Escomptant une décision positive de l'Assemblée générale, ma délégation a le plaisir d'accueillir ces deux pays dans la famille des Nations Unies et les félicite de se montrer disposés à coopérer, dans le sens de la volonté et de la sagesse collective de l'humanité, à la recherche de la paix, de l'ordre, de la réalisation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

147. Ma délégation espère que d'autres pays qui connaissent encore la lutte et qui sont encore divisés par l'idéologie et l'hostilité suivront l'exemple des deux Républiques allemandes. Nous espérons également que des nations comme celles du Moyen-Orient, qui s'affrontent encore avec fureur, apprendront, à l'exemple des deux Républiques allemandes, que l'on peut régler différends et conflits par des moyens pacifiques.

148. Ma délégation compte sur la coopération la plus féconde et la plus fraternelle avec les délégations de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne dans l'entreprise commune destinée à donner effet aux buts et principes de

la Charte des Nations Unies et à mettre en œuvre les diverses décisions, résolutions et déclarations du Conseil de sécurité et des autres organes, organismes et institutions de la famille des Nations Unies.

149. L'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne permettra à toutes les délégations de coopérer conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies en vue d'œuvrer à l'élaboration d'un ordre mondial nouveau, d'assurer le progrès de nos peuples et la paix et la sécurité internationales. Nous sommes certains que, dans cette entreprise, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne joueront un rôle positif, que nous souhaitons depuis longtemps. Ma délégation coopérera avec l'une et l'autre de ces délégations dans l'harmonie, l'équité et le respect total de la souveraineté et de l'identité nationales de leurs pays.

150. L'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies va mettre ces deux pays en face de certaines des questions brûlantes dont l'Organisation est saisie. En tant que représentant d'un pays d'Afrique, je n'hésite pas à signaler que, selon nous, la situation en Afrique australe est l'une des questions internationales les plus graves et les plus difficiles que les Nations Unies connaissent aujourd'hui. En Afrique australe, nous voyons des régimes minoritaires racistes et fascistes opprimer nos peuples, les réduire littéralement en esclavage, en violation des droits fondamentaux de l'homme, tout en s'efforçant, de connivence avec les colonialistes portugais, de leur dénier la liberté, la dignité humaine et les bienfaits du progrès.

151. En accueillant ces deux nouveaux Etats dans la famille des Nations Unies, en nous félicitant de cet événement que nous considérons comme un pas vers l'universalité des Nations Unies, nous espérons aussi que ce mouvement vers l'universalité sera assorti de la volonté de défendre l'universalité de l'application des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande s'allieront à toutes les forces qui militent

pour faire disparaître le fléau de l'*apartheid* en Afrique du Sud, rétablir le peuple de Namibie et le peuple de la Rhodésie du Sud dans leurs droits légitimes et éliminer le colonialisme portugais en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

152. Le **PRESIDENT** (*traduction du russe*): La liste des orateurs est épuisée. Le Conseil de sécurité a terminé l'examen de la question de l'admission à l'ONU de deux nouveaux Membres, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne.

153. Conformément au deuxième paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je prierai le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de communiquer à l'Assemblée générale le texte de la résolution adoptée aujourd'hui ainsi que le compte rendu sténographique des séances du Conseil des 21 et 22 juin.

154. Je crois parler au nom de tous les membres du Conseil en exprimant l'espoir que l'Assemblée générale examinera favorablement les recommandations du Conseil de sécurité relatives à l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'ONU, qu'elle résoudra de manière positive la question de l'admission de ces deux grands Etats européens à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle assurera ainsi leur participation à la noble tâche du renforcement de la paix et de la sécurité internationale et du développement de la coopération au sein de la communauté des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

155. Avant de lever la séance, je voudrais vous informer de ce qui suit : à la demande du représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Odera-Jowi, le Président du Conseil de sécurité a l'intention de procéder, dans le bureau de la présidence, à des consultations officieuses avec tous les membres du Conseil sur la question de la situation au Moyen-Orient, qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil. S'il n'y a pas d'objections ou d'observations, je considérerai que les membres du Conseil sont d'accord pour procéder à ces consultations.

*La séance est levée à 13 h 25.*

---

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---